



LA CHARTE DU BENEVOLAT

***« Il n’y a pas de place pour l’inaction lorsque tant de travail nous attend tous dans la vigne du Seigneur »
(Encyclique « Christi Fideles Laïci »)***



Cette charte n’est pas un document administratif, mais un guide à l’usage des paroisses, associations et autres communautés du diocèse pour rappeler les différents aspects du bénévolat au service de l’Eglise et préciser ses modalités d’application.

Elles pourront l'utiliser en l'adaptant à leur contexte, leur organisation et leurs besoins spécifiques.

« La moisson est abondante.... »

... dit Jésus aux soixante-douze disciples (Lc 10,2).

A Paris, le champ de la mission de l'Église et les besoins sont immenses.

Comme archevêque, avec mes collaborateurs directs, les évêques auxiliaires, les prêtres et les diacres, je prie « le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour la moisson » (Lc 10,2).

Je sais que le Seigneur exauce notre prière. La générosité des fidèles laïcs qui entourent les diacres, les prêtres et les services diocésains en témoigne. Mais les dons de Dieu ne sont pas donnés pour être conservés. Ils doivent fructifier et être mis au service de l'évangélisation.

C'est dans cet esprit que j'ai voulu cette « Charte du bénévolat ».

Chaque bénévole engagé dans la mission de l'Église est une personne en chemin à la suite du Christ, dans le dynamisme du baptême et de la confirmation.

Comme pasteur, il me semble primordial que nous nous donnions les moyens de favoriser la croissance spirituelle de chacun par un appel explicite, la définition précise de la mission, la structuration des liens d'accompagnement, la mise en place de lieux de relecture, la proposition de nouvelles missions.

Mais ceci implique aussi d'aider chacun à percevoir la dimension ecclésiale de sa tâche, aussi modeste ou ponctuelle soit-elle : la participation à la responsabilité et à l'œuvre commune, la perception des enjeux et des objectifs, la nécessité de chercher à bien faire et à ne pas se contenter de l'à-peu-près, l'écoute des signes des temps pour ne pas répéter invariablement les mêmes séquences et trouver les chemins de la Nouvelle Évangélisation, le souci de faire surgir et d'accompagner de nouveaux ouvriers pour la moisson, ou encore, et d'abord, la mise en facteur commun de la dimension pastorale et missionnaire.

C'est ce que cette charte permettra, je l'espère. Elle est le fruit d'une longue expérience. Elle pourra servir dans les paroisses, les mouvements et les communautés du diocèse selon ce que les pasteurs locaux estimeront opportun.

Enfin sa publication m'est l'occasion de remercier et d'encourager tout particulièrement chacun et chacune de ceux qui donnent bénévolement une part d'eux-mêmes dans les lieux les plus divers de la vie de notre Église. Qu'ils soient sûrs de ma prière, pour que le Seigneur leur donne en abondance la joie et la paix des fidèles ouvriers, et la certitude que leurs efforts, même obscurs et ignorés, participent à l'avènement du Règne de Celui qui fait toutes choses nouvelles.

+ André Card. Vingt-Trois

+ André Cardinal VINGT-TROIS
Archevêque de Paris

SOMMAIRE

- ***Etre bénévole au sein de l'Eglise de Paris*** **4**
- ***Les différents types de bénévolat*** **5**
- ***La démarche d'engagement pour le bénévolat*** **6**
 - 1 - *Les bénévoles en charge d'une mission spécifique*
 - 2 - *Les laïcs en mission ecclésiale*
- ***Les conditions d'exercice du bénévolat*** **7**
- ***Des responsabilités et des engagements réciproques...***
 - 1 - *La paroisse, l'association...* **8**
 - 2 - *Le bénévole* **9**
- ***En résumé... la démarche vers le bénévolat*** **10**
- ***Annexes***
 - 1- *Modèle de lettre d'offre de service par le bénévole*
 - 2- *Modèle de lettre d'accueil du bénévole par la paroisse, l'association*
 - 3- *Modèle de lettre de mission (Laïc en mission ecclésiale)*
 - 4- *Modèle de convention de bénévolat (Laïc en mission ecclésiale)*

Etre bénévole au sein de l'Eglise de Paris

- *Etre bénévole dans l'Eglise, c'est **répondre à un appel intérieur ou extérieur** en lien avec un besoin spécifique de l'Eglise.*
- *C'est d'abord **d'un don, un service de l'Eglise** et non simplement une simple prestation professionnelle ou la satisfaction d'un besoin au sein d'une organisation.*
- *C'est être **associé d'une manière très proche à la mission de l'Eglise** dans un engagement, qui doit permettre de **grandir spirituellement**.*
- *Etre bénévole, c'est **remplir une mission** au service de la communauté ecclésiale; **ce n'est pas s'identifier à une fonction**.*
- *Le bénévole met à la disposition de l'Eglise, pendant une durée déterminée, **ses compétences professionnelles** avec la volonté claire d'œuvrer en pleine compréhension de l'autorité de l'Evêque, des pasteurs, et de ceux qui ont reçu une mission dans l'Eglise. **Il n'est pas propriétaire de sa mission**.*
- *Etre bénévole au service de l'Eglise, c'est anticiper la fin de sa mission. Cela veut dire : regarder autour de soi et repérer qui pourrait être appelé à son tour.*
- *Le bénévolat se caractérise par trois dimensions : **le volontariat, la gratuité et la compétence**.*

Les différents types de bénévolat

Le bénévolat peut s'exercer de plusieurs manières :

- *Les bénévoles qui s'engagent pour un **service spécifique**, exercé **de manière régulière** et pour **une durée déterminée**:*

Ex : bénévoles dans les paroisses, dans les associations, à la Maison Diocésaine de Paris....

*Parmi ces laïcs bénévoles, certains sont **chargés par l'évêque d'une mission pastorale** au sein de l'Eglise :*

Ex : Aumôneries de l'enseignement, pastorale de la santé.....

*Ce sont les **laïcs en mission ecclésiale**.*

- *Les bénévoles qui **rendent service occasionnellement**, sans mission spécifique, sans engagement de durée, et pour des événements ponctuels :*

Ex : Fête paroissiale annuelle, journées d'amitié, vente de charité.....

La démarche d'engagement pour le bénévole

1- Les bénévoles en charge d'une mission spécifique

- Le bénévole qui est appelé par un curé, un ami...ou qui souhaite s'engager, **prend contact** avec la paroisse, l'association....
- Les deux parties conviennent d'une **période probatoire** qui permet de valider la pertinence de l'engagement.
- Après confirmation de l'engagement à l'issue de la période probatoire, le bénévole adresse une lettre formalisant **son offre de service** (cf modèle de lettre d'offre de service joint en Annexe 1).
- Le curé ou le responsable de l'association répond par **une lettre d'accueil** qui précise la mission confiée et ses modalités d'application : durée, disponibilité hebdomadaire, référent... (cf modèle de lettre d'accueil joint en Annexe 2).
- Le bénévole **signe la charte du bénévole**.

2- Les laïcs bénévoles en mission ecclésiale

Après validation de la pertinence de l'engagement par l'autorité diocésaine, ces bénévoles reçoivent :

- **Une lettre de mission**, signée par l'Evêque ou le Vicaire Général (cf modèle de lettre de mission joint en Annexe 3).
- **Une convention de bénévolat** signée par le responsable pastoral et le bénévole, et qui précise les modalités d'exercice de la mission pastorale confiée au bénévole. (cf modèle de convention de bénévolat joint en Annexe 4).

Les conditions d'exercice du bénévolat

- *Il est important de préciser **la durée de la mission** : de préférence de 1 à 3 ans, avec possibilité de renouvellement après accord des 2 parties.*

- *La décision de renouvellement ou non est prise **quelques mois avant la fin de la mission**, afin d'assurer la continuité du service.*

- ***L'absence de contrepartie financière** (sauf remboursement de frais) est une condition impérative pour éviter tout risque de requalification de l'activité du bénévole en salariat.*

- *Les bénévoles sont couverts par :*
 - *Une **assurance « individuelle accidents »** pour les accidents corporels dont ils pourraient être victimes.*

 - *Et par une **assurance « responsabilité civile »** pour les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers.*

Ces assurances sont souscrites par l'ADP

Des responsabilités et engagements réciproques

1- Les engagements de la paroisse, l'association....

- Discerner l'adéquation entre **les compétences et la disponibilité** du bénévole et **le service demandé**.
- Définir avec clarté et en concertation avec le bénévole **les objectifs, la disponibilité hebdomadaire et la durée de la mission**.
- Accueillir le bénévole et le considérer comme **un collaborateur ou une collaboratrice à part entière**.
- Lui donner **une information claire** sur la paroisse, l'association son organisation, son fonctionnement et ses objectifs.
- Veiller à **respecter la mission** qui a été confié au bénévole, et à la faire reconnaître par l'ensemble de la communauté paroissiale ou de l'association.
- Offrir au bénévole **les moyens nécessaires** à l'exécution de sa mission, et si besoin, **une formation** complémentaire pour lui permettre de remplir au mieux sa mission.
- **Faire un point** avec lui lorsque cela est nécessaire, et **au moins une fois par an**, sur le déroulement de sa mission.
- **Accompagner le bénévole** pour que sa mission lui permette **une vraie croissance dans le Christ**.
- S'assurer de **la bonne cohésion** de l'équipe de travail : clercs, laïcs salariés, bénévoles...
- Conserver **le droit d'interrompre la mission** d'un bénévole, en respectant un délai de prévenance raisonnable.
- **Préparer la fin d'une mission** et **anticiper** pour assurer la continuité du service.

Des responsabilités et engagements réciproques

2- Les engagements du bénévole

- *Se reconnaître **au service de l'Église, sous l'autorité de l'évêque ou du curé,** et adhérer à la mission et au projet de l'institution qui l'accueille.*
- *Assurer sa mission avec **sérieux et régularité,** sur la base des horaires et de la disponibilité choisis et précisés dans la lettre d'accueil ou la convention de bénévolat.*
- ***Respecter l'organisation,** les règles de fonctionnement et les procédures de l'institution à laquelle il apporte sa collaboration, mais également proposer des modifications, améliorations, ou suggérer des initiatives nouvelles.*
- *Garder aux informations propres à sa fonction ou à sa mission, **la discrétion et la confidentialité** qu'elles exigent.*
- ***Collaborer dans un esprit d'ouverture** d'entraide et de compréhension mutuelles avec les autres bénévoles et les salariés.*
- *Ne pas se considérer comme **propriétaire de sa mission.***
- ***Rendre compte régulièrement** au Curé ou son responsable au sein de l'institution du déroulement et de l'évolution de sa mission ainsi que des difficultés rencontrées dans son exécution et des solutions qu'il propose pour y remédier.*
- *Accepter qu'il **puisse être mis fin à sa mission.***
- *Conserver la **possibilité de mettre fin lui-même à sa mission.***
- *Dans ces 2 cas de rupture anticipée de l'engagement, chaque partie s'engage à respecter **un délai de prévenance raisonnable.***

En résumé...

La démarche pour le bénévolat

1- Les bénévoles en charge d'une mission spécifique

- *Contact entre le bénévole et la paroisse ou l'association,*
- *Période probatoire pour le bénévole,*
- *Lettre d'offre de service par le bénévole,*
 - *Lettre d'accueil par le curé ou le responsable de l'association.*

2- Les laïcs bénévoles en mission ecclésiale

- *Validation de la pertinence de l'engagement du bénévole par l'autorité diocésaine,*
- *Lettre de mission au bénévole signée par l'évêque ou Le vicaire général,*
- *Convention de bénévolat signée par le responsable pastoral et le bénévole.*

Annexe 1

MODELE DE LETTRE D'OFFRE SERVICE **POUR UN BENEVOLE EN CHARGE D'UNE MISSION SPECIFIQUE**

Père (Curé) ou Madame, Monsieur (Responsable d'Association),

Après une période de réflexion de...X... mois qui m'a permis de me familiariser avec le fonctionnement de l'Église Catholique à PARIS, je vous offre de collaborer bénévolement à son service en qualité de

Je m'engage à donner jours par semaine à l'Église à Paris, excepté pendant les périodes de vacances scolaires, et à répondre à toute demande urgente correspondant à ma disponibilité.

J'ai pris connaissance de la Charte du Bénévolat, et je m'engage à respecter toutes les dispositions qu'elle contient.

Je souhaite œuvrer dans l'esprit de l'Évangile, avec la volonté de servir en collaborant avec le personnel du Diocèse, tant bénévole que salarié, ainsi que l'ensemble des clercs que mes fonctions m'amèneront à côtoyer.

Ma mission, exercée dans un esprit de don et de gratuité, ne bénéficie d'aucune contrepartie financière.

J'ai bien noté qu'il pouvait être mis fin à ma fonction selon les règles canoniques.

De mon côté, si je désire mettre fin à ma mission pour convenance personnelle, j'en informerai l'autorité responsable dans les meilleurs délais et à tout le moins deux mois à l'avance.

J'ai bien conscience que ma mission m'oblige à vivre selon la démarche spirituelle de l'Église Catholique et en communion avec tous.

Je vous assure de mon entier dévouement au service de l'Eglise.

Fait àLe.....

Le bénévole

Annexe 2

MODELE DE LETTRE D'ACCUEIL POUR UN BENEVOLE EN CHARGE D'UNE MISSION SPECIFIQUE

Madame, Monsieur,

Par lettre en date duvous m'avez offert de servir bénévolement l'Eglise Catholique à Paris au sein de notre paroisse (association).

Je me réjouis de vous accueillir comme tel dans le Service de en qualité de à compter du et pour une durée de ans.

En accord avec votre responsable, votre mission pourra être renouvelée à l'issue de cette période.

Le contenu de votre mission a été défini comme suit :

.....
..
.....
.....
....
.....
..

Ainsi que nous en avons convenu, votre activité sera répartie sur ...X... jours par semaine, en dehors des temps de vacances.

Vous vous engagez à respecter toutes les dispositions de la Charte du Bénévolat dont avez pris connaissance.

Selon les besoins du service et de la mission définis par votre responsable, vous pourrez être amené(e) à suivre des actions de formation prises en charge par la paroisse (ou l'association).

Vous aurez à assurer le service de l'Eglise conformément aux orientations définies par l'Archevêque, ses collaborateurs et ses conseils.

Dans l'exercice de votre mission, vous serez tenu(e) à une obligation de réserve, et à une discrétion absolue.

De mon côté, je m'engage à vous fournir les moyens dont vous aurez besoin pour vous aider à grandir dans la vie chrétienne.

Vous serez couvert(e) par l'assurance responsabilité civile du diocèse pour les dommages causés aux tiers dans l'exercice de votre mission (sauf pour l'usage de votre véhicule)

Je vous remercie pour votre engagement à nos côtés, et vous souhaite une fructueuse mission en communion avec les clercs et les laïcs avec lesquels vous serez conduit(e) à agir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur.....;

Le curé (ou Le responsable de l'association)

Annexe 3

MODELE DE LETTRE DE MISSION POUR UN LAÏC EN MISSION ECCLESIALE

André Cardinal Vingt-Trois, Archevêque de Paris
(ou MonseigneurEvêque.....)
Ou M, délégué du pouvoir ordinaire)

« Venez vous aussi à ma vigne » (Mt 20.7)

A Madame, Mademoiselle, Monsieur

Sur présentation (du curé de la paroisse.....) (de l'aumônier.....), en accord avec (responsable de.....), et compte tenu des dispositions du Code de Droit canonique (Canons 228 à 231, 759 à 761 et 184),

Je vous confie la mission pastorale deen tant que, à compter du pour une durée de.....

Ainsi appelé(e) à participer à la charge pastorale de l'Eglise selon votre baptême et votre confirmation, vous accomplirez cette mission sous la responsabilité locale du Père X.....(curé de la paroisse), Y.....(aumônier de.....), et/ou en collaboration avec le Père sous la responsabilité de Mgr,Vicaire Général en charge de cette pastorale.

Conformément aux orientations pastorales de l'archevêque, vous aurez à cœur de (résumé du sens de la mission.....), pour développer l'annonce et le partage de l'Évangile de Jésus-Christ, et favoriser la croissance dans le Christ.

Cette responsabilité ecclésiale et votre participation à la pastorale du diocèse implique votre présence aux rencontres et aux formations auxquelles vous serez invité(e). La réflexion et la prière que les laïcs en mission ecclésiale partagent avec l'Archevêque marquent le lien de communion avec le Diocèse de Paris.

Je vous remercie d'accepter cette mission au service de la pastorale, et je vous assure de ma communion dans la prière et la joie de servir l'Eglise.

Fait à Paris, le.....

Archevêque ou Evêque (Vicaire Général).....
ou Délégué du pouvoir ordinaire.....

Par mandement

Le Chancelier diocésain.....

PS Votre mission devient effective par le renvoi à l'Archevêché du double de cette lettre portant la mention manuscrite : "J'accepte cette mission".

Si en vertu de sa charge pastorale, l'Archevêque envisage de procéder au retrait de la lettre de mission, il vous informera de son intention et des motifs sur lesquels il se fonde. Vous pourrez présenter vos observations par écrit ou au cours d'un entretien avec le vicaire général.

Préalablement à toute contestation devant l'autorité supérieure ou la juridiction administrative de l'Église et seulement lorsque la décision vous aura été notifiée, vous pourrez vous adresser à l'Archevêque, dans un délai de 15 jours, pour qu'il réexamine sa décision. Le retrait de cette lettre de mission qui met fin à la mission (Code de Droit Canonique 192-196) constitue une clause de résiliation de la convention de bénévolat qui s'impose aux deux parties.

Si pour des raisons personnelles sérieuses, vous souhaitez cesser, avant le terme prévu, votre mission dans le diocèse de Paris, vous devriez en avvertir votre curé ou le responsable de.....

Annexe 4

MODELE DE CONVENTION DE BENEVOLAT POUR UN LAIC EN MISSION ECCLESIALE

Entre M. curé (ou responsable pastoral) de
et Madame (Monsieur). demeurant à (adresse).....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Une convention de bénévolat avec M..... est conclue en vertu de l'habilitation qu'il tient de la lettre de mission qu'il a reçue de Monseigneur....., évêque.....
ou....., délégué de.....
M.....prend, à compter du, cette mission en qualité de.....

Article 2 Description de la mission

.....
.....

Article 3 Exercice de la mission

- L'activité sera répartie sur (n) demi-journées par semaine pendant la période scolaire,
ou :
- L'activité sera répartie sur (n) ½ journées par semaine sur toute l'année en dehors des temps de vacances,
ou :
- La particularité de la fonction ne permet pas la définition d'un horaire fixe.
La durée moyenne de présence hebdomadaire sera de

Les temps d'absences seront fixés d'un commun accord entre les deux parties.

Article 4 Frais de fonction

Les frais occasionnés par l'exercice de la mission (déplacements, documentation) feront l'objet d'un remboursement sur justificatif.

(NB Préciser de façon limitative les frais qui font l'objet d'un remboursement. Il ne peut y avoir un forfait global de remboursement de fonction, qui serait alors assimilé à un salaire déguisé).

Article 5 Formation

Selon les besoins de la mission définis par le responsable, M.participera à des actions de formation. Le choix des sessions et des dates sera fixé d'un commun accord avec.....

Le financement de la formation est à la charge de la paroisse (de l'association,).

Article 6 Assurances

Pour les dommages causés aux tiers dans l'exercice de sa mission, M.est couvert(e) par l'assurance responsabilité civile du diocèse (sauf pour l'usage de son véhicule).

Article 7 Obligation de réserve

Durant l'exécution de la présente convention M..... est tenu à une obligation de réserve, ainsi qu'à une discrétion absolue.

Fait àLe.....

Le curé ou le responsable pastoral

Le bénévole

PS - Chaque signature doit être précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».



© ALAIN VERMEULEN - Fotolia.com